

DELIBERATION N° 92/28.09-11 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 5 AVRIL 1989 AVEC S.E.B.L.

Monsieur BRUNGARD rappelle à l'Assemblée ses délibérations des 27 Février 1989 (N° 89/02-05) et 12 Février 1990 (N° 90/02-21) portant respectivement sur la convention du 5 Avril 1989 entre la Ville de LUDRES et la S.E.B.L., relative à la participation financière de la Z.A.C. de LUDRES Chaudeau au coût d'équipements publics communaux hors bilan, et sur l'avenant N° 1 signé le 14 Février 1990.

La dite convention fixait à 8 855 000 F la participation de la Z.A.C. LUDRES Chaudeau, selon le bilan financier prévisionnel de la Z.A.C., valeur 1987, approuvé par délibération du District Urbain de NANCY en date du 2 Octobre 1987.

L'avenant N° 1 procédait à un réaménagement de l'échéancier prévu dans cette convention pour le 1er versement de 1 800 000 F.

Compte-tenu de la modification N° 3 du P.A.Z. réduisant le nombre de logements de la Z.A.C. au profit du Boulevard des Technologies, il convient à présent de revoir le montant de la participation ainsi que les modalités de versement de celle-ci, conformément au bilan prévisionnel de la Z.A.C. approuvé par le District Urbain de NANCY le 21 Mai 1992.

L'avenant N° 2 prévoit que "la participation de la Z.A.C. de LUDRES Chaudeau est arrêtée au montant de 6 887 000 F".

En fonction des versements effectués à cette date en application de l'avenant N° 1 et s'élevant à 1 800 000 F, l'échéancier du versement du solde de 5 087 000 F serait prévisionnellement arrêté comme suit :

- 1 000 000 F au 31 Décembre 1993
- 1 000 000 F au 31 Décembre 1994
- 1 000 000 F au 31 Décembre 1995
- 1 000 000 F au 31 Décembre 1996
- 1 087 000 F au 31 Décembre 1997.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant N° 2 à la convention du 5 Avril 1989 entre la Ville de LUDRES et la S.E.B.L., sur la participation de la Z.A.C. LUDRES Chaudeau aux équipements communaux hors bilan,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant,
- d'inscrire les recettes correspondantes aux prochains budgets.